

INSCRIPTION EN CLASSE DE 1^{ère} - RENTRÉE 2025

Nouveaux entrants

En 1^{ères} technologiques STL, ST2S, STMG

En 1^{ère} générale

1. CALENDRIER DES OPÉRATIONS

a. Parution des résultats de l'affectation : **Vendredi 27 juin 2025**, début d'après-midi, les résultats de l'affectation vous sont communiqués par votre lycée d'origine.

b. Télé-inscription préalable obligatoire pour l'entrée en 1^{ère} technologique : Peu après la parution des résultats, la télé-inscription est ouverte sous le téléservice. Vous y accédez avec votre compte EduConnect ou France Connect.

<https://teleservices.education.gouv.fr>

Cette opération est à effectuer le plus rapidement possible, et avant l'inscription au lycée : mise à jour des données administratives, saisies des choix de langues vivantes et options Euro, et récupération du dossier d'inscription à nous remettre complété lors de l'inscription physique obligatoire.

c. Où se procurer le dossier d'inscription en 1^{ère} technologique :

- En pièce jointe dans le téléservice (EduConnect).
- Le lien sera indiqué également dans les consignes au dos de la notification d'affectation.

Si vous n'avez pas pu procéder à la téléinscription, n'oubliez pas de venir avec vos identifiants au moment de l'inscription afin de pouvoir le faire sur place. Des postes seront disponibles au CDI.

Inscription sur place obligatoire pour tous les nouveaux élèves affectés venant d'un autre établissement : nous vous accueillons au rez-de-chaussée du bâtiment B, en salle **B003**, selon le planning ci-dessous, à scrupuleusement respecter.

Nouveaux élèves de 1 ^{re} générale	Nouveaux élèves de 1 ^{ère} STMG, 1 ^{ère} ST2S, 1 ^{ère} STL	Nouveaux internes élèves de 1 ^{re} générale, 1 ^{ère} STMG, 1 ^{ère} ST2S, 1 ^{ère} STL
Lundi 30 juin 2025 9h12h	Mardi 1er juillet : 13h-17h30 et mercredi 2 juillet : 8h-12h	Lundi 30 juin 2025 13h-17h30 15h30 Accueil et intégration des élèves internes, après leur inscription

Accueil infirmerie : le service est ouvert ; toute situation médicale est à signaler aux infirmières dès l'inscription. Permanence le lundi 30 juin et mardi 01 juillet 2025 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 ; le mercredi 02 juillet 2025 de 09h00 à 11h30 à l'infirmerie, au bâtiment J.

2. PIÈCES À FOURNIR **OBLIGATOIREMENT**

- la fiche de renseignements complétée (= *le dossier*)
- la fiche d'urgence (et éventuellement la fiche médicale confidentielle sous pli cacheté)
- RIB
- Copie Livret de famille
- Assurance
- la notification éventuelle d'aménagement des épreuves du brevet des collèges (ex : 1/3 temps)
- les dossiers éventuels de PAP, PAI, PPS, PPRE.
- **une photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport**
- la fiche Internat et une photo d'identité pour les élèves qui ont été acceptés en internat.

3. LE PASS'RÉGION indispensable pour entrer dans l'établissement par les tourniquets sécurisés, accéder à la demi-pension et obtenir les manuels scolaires.

Les manuels seront fournis par la Région Auvergne Rhône Alpes à la rentrée sur présentation du Pass.

a - Apporter votre Pass'Région de l'année précédente.

b - Formalités sur place, lors de l'inscription : vous devrez faire valider votre Pass'Région au stand prévu à cet effet.

Pour les élèves qui viennent d'une autre académie seulement :

Vous devez impérativement faire des démarches pour commander votre Pass'région, en même temps que la téléinscription, sur INTERNET : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/passregion>

Attention ! Une photo d'identité sera demandée sous forme numérique.

Conseil : ne pas conserver ce Pass avec votre téléphone afin d'éviter les dysfonctionnements.

4. TRANSPORTS SCOLAIRES

Informations sur Internet : www.sncf.com/fr - www.tcl.fr - www.carsdurhone.fr

Pour les élèves internes : une participation aux frais de transports hebdomadaires est versée aux familles par certains conseils départementaux (*renseignements sur le site Internet du Conseil Départemental de votre domicile, rubrique « transports scolaires »*).

5. ATTENTION !

L'inscription ne devient **EFFECTIVE** que si le dossier est **COMPLET** après vérification. Nous vous signalons notamment qu'une adresse mail LISIBLE est **OBLIGATOIRE (élève et parents)** : le lycée communique **très régulièrement toutes ses informations** via les adresses mail fournies.

La Provisure,
Bénédicte ROBIN